



Commune de BEAUSOLEIL

Séance du 15 septembre 2026

Nombre de membres
composant le Conseil : 33
En exercice : 33
Ayant pris part à
la délibération : 32
Publié le :

L'an deux mille vingt-six, le 15 du mois de septembre à 19 heures 05, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Gérard SPINELLI, Maire de Beausoleil.

Etaient présents :

Mesdames, Messieurs, Gérard SPINELLI, Maire, Gérard DESTEFANIS, Cindy GENOVESE, Philippe KHEMILA, Maylis SALIVAS, Alain DUCRUET, Martine PEREZ, Jean-François PICCINI, Elena AVRAMOVIC, Richard MARCON, Adjoints au Maire, Gabrielle SINAPI, Georges ROSSI, Jacques CANESTRIER, Christine MATHIEU, Maya GEHAMY, Alex BARBERO, Fabien CAPRANI, Fadile BOUFIASSA, Rachel SOUKO, Vanessa VIETTI, Amin BELAHBIB, Reda FOUAB, Victoria HUNAULT, Franck PALLET, David BOUGAIN, Nathalie SIONIAC-BOTTIN, Nicolas SPINELLI, Livio ORSI, Michel LEFEVRE, Caroline ROCHA FREITAS, Conseillers Municipaux.

Excusés et représentés :

Monsieur Edouard-Jean CURTET, Conseiller Municipal, représenté par Monsieur Amin BELAHBIB, Conseiller Municipal,
Monsieur Mickael COSTA, Conseiller Municipal, représenté par Monsieur Nicolas SPINELLI, Conseiller Municipal.

Excusée :

Madame Pavithra SURENDRA, Conseillère Municipale.

Objet : Questions orales déposées le 9 septembre 2026 par Monsieur Franck PALLET, Conseiller Municipal du Groupe d'élus « Pour Beausoleil » - Article 32 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à la lecture de questions orales déposées par Monsieur Franck PALLET, Conseiller Municipal du Groupe d'élus « Pour Beausoleil ».

Question : Problèmes liés à la propreté et l'état général de la voirie municipale dans certains quartiers

Réponse :

Monsieur le Maire :

« Monsieur le Conseiller Municipal, je réponds à vos questionnements : »

Propreté et entretien des voiries

Les régies des Services Techniques assurant un travail quotidien et soutenu pour l'entretien des voiries et la propreté des espaces publics sont au cœur de mes préoccupations.

En matière de nettoyage, les équipes réalisent notamment :

- le lavage mécanisé des voiries à l'aide de la laveuse municipale, du lundi au vendredi, de 5h00 à midi ;
- un lavage hebdomadaire des voiries principales et des secteurs les plus exposés ;
- un lavage tous les quinze jours des voiries moins exposées ;
- des interventions régulières de nettoyage thermique haute pression des trottoirs, escaliers et cheminements piétons, squares et jardins d'enfants (Elisa, Jardin des Oliviers, Ténao, Castor et Pollux, Victor Hugo).

Durant les périodes de fortes chaleurs, un renforcement des opérations de lavage a également été mis en place afin de répondre aux besoins accrus de nettoyage et notamment de lutter contre les nuisances olfactives liées aux urines animales.

En complément du passage de la laveuse, les agents de la propreté urbaine ont ainsi assuré des opérations de lavage manuel sur les secteurs nécessitant une intervention renforcée.

Interventions réalisées par l'entreprise (SMA)

2025 : 26 500 € TTC.

Dans le cadre d'une intervention biannuelle de nettoyage thermique haute pression (février août) une opération de NTHP a été réalisée en partenariat avec la SMA, dans le cadre du marché de nettoyage des voiries.

Les trottoirs traités ont notamment concerné :

- boulevard Guynemer ;
- avenue de Verdun ;
- place Commandant Raynal ;
- boulevard de la République ;
- voie semi-piétonne ;
- République bas ;
- avenue Général de Gaulle ;
- boulevard Général Leclerc ;
- avenue de Villaine ;
- avenue Maréchal Foch ;
- avenue Professeur Langevin ;
- rue Calmette.

La SMA assure également un nettoyage mensuel de la Moyenne Corniche, comprenant la voirie et les trottoirs. Cette intervention est réalisée au moyen d'une balayeuse mécanisée, complétée par l'intervention de deux agents équipés de souffleurs pour assurer le nettoyage des trottoirs, des zones et espaces difficilement accessibles à la balayeuse.

Nettoyage thermique haute pression en régie – Centre-ville

En parallèle des interventions réalisées avec l'entreprise, le Centre Technique Municipal intervient.

Depuis plusieurs années, la rue du Marché fait l'objet de quatre interventions annuelles au nettoyeur thermique haute pression. Trois interventions ont déjà été réalisées cette année, en mars, juin et septembre.

Ces opérations sont réalisées dans un secteur particulièrement contraint, compte tenu du taux d'occupation très important de la rue du Marché par les commerçants, les commerçants ambulants et les terrasses, 7 jours sur 7, de 5h00 à 22h00.

Afin de permettre la réalisation de ces opérations de nettoyage dans les meilleures conditions, une organisation spécifique est mise en place à chaque intervention, en collaboration avec les commerçants, afin de limiter au maximum les nuisances et les contraintes liées au nettoyage.

Le nettoyeur thermique haute pression intervient également sur :

- rue Jules Ferry ;
- l'ensemble des escaliers musculaires des escalators ;
- escalier Riviera
- escaliers Calmette ;
- escalier Langevin ;
- escalier face à la mairie ;
- escalier Jean-Paul Bernardi ;
- escalier Tivoli,
- escalier Oradour sur Glane,
- escalier du Mont Agel
- escalier Ascenseur Elisa,
- etc...

Entretien du quartier des Moneghetti

Le quartier des Moneghetti bénéficie également d'un dispositif de nettoyage dédié. Outre l'intervention de la laveuse, le nettoyeur thermique haute pression affecté au quartier intervient du lundi au vendredi, de 5h00 à midi, pour assurer l'entretien régulier des trottoirs et des espaces publics.

L'ensemble des voiries du quartier est traité au nettoyeur thermique haute pression. Les interventions sont organisées selon un planning permettant de couvrir progressivement toutes les voies du quartier. Une fois l'ensemble du secteur traité, le planning reprend au début afin d'assurer une rotation continue des interventions.

Création de la brigade de propreté urbaine du soir

Une des nouveautés mises en place depuis le début du mandat est la création d'une brigade de propreté urbaine du soir, intervenant du lundi au samedi, de 15h00 à minuit qui compte 4 agents au total (2 équipes de 2 agents).

Cette brigade vient compléter les interventions réalisées en journée et permet d'assurer une présence des équipes sur le terrain jusqu'en fin de soirée (amplitude horaire du service de la PU : de 5h00 à minuit).

Elle intervient notamment pour :

- traiter les débordements des points de regroupement des conteneurs et procéder au nettoyage des abords lorsque cela est nécessaire ;
- intervenir sur les situations de salissures ou d'incivilités constatées en soirée ;
- identifier les dépôts sauvages d'encombrants ;
- assurer la collecte des encombrants abandonnés.

Environ 20 tonnes d'encombrants sont ainsi collectées chaque mois dans le cadre de ces interventions.

Entretien du mobilier de propreté

Les quelques 50 corbeilles de tri installées sur le territoire communal font l'objet d'un entretien quotidien par les équipes de la propreté urbaine.

Pour les corbeilles situées dans les secteurs les plus fréquentés et les plus exposés aux dépôts, un second passage est réalisé dans la journée et/ou le soir.

Les agents assurent également le réapprovisionnement des distributeurs de sacs à déjections canines, à raison d'un passage hebdomadaire. Environ 45 distributeurs sont répartis sur le territoire communal, auxquels s'ajoutent les distributeurs intégrés aux corbeilles de tri.

Interventions ponctuelles et urgentes

À l'ensemble de ces interventions programmées s'ajoutent les interventions ponctuelles réalisées en fonction des besoins constatés sur le terrain.

Les agents de la régie interviennent notamment en cas de salissure inhabituelle nécessitant une intervention rapide, afin d'assurer sans délai la remise en état et la propreté des espaces concernés. »

Question : Problèmes liés au trafic de stupéfiants dans certains quartiers

Réponse :

Monsieur le Maire :

« Monsieur le Conseiller Municipal, vous m'avez saisi concernant différentes questions relatives à la sécurité sur le territoire de la Commune de Beausoleil.

Je tiens tout d'abord à vous préciser que dans le cadre de la convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat, je suis en contact permanent avec le Commissaire dirigeant la circonscription de police de Menton.

A ce titre, des réunions hebdomadaires sont organisées pour évoquer différents sujets et coordonner l'action des services de la Police Municipale et de la Police Nationale.

S'agissant de la vente de produits stupéfiants notamment quartier de la Gaité, escalier Riviera et les Moneghetti..., la Police Municipale effectue des passages réguliers complétant le dispositif de vidéoprotection mis en place dans la commune qui compte, je vous le rappelle, à ce jour 154 caméras. Depuis le début de l'année, 39 patrouilles ont été réalisées Montée de la Crémaillère attestant d'une vigilance régulière sur ce secteur. La caméra de vidéoprotection qui a été installée sur ce site permet de renforcer la surveillance de ce lieu.

Sur les autres points que vous identifiez, la brigade de nuit intervient tous les soirs afin d'assurer une présence et une surveillance régulières.

Il résulte de ce qui précède que la Commune porte une attention particulière à la question de la consommation comme de la revente de produits stupéfiants et ce en lien avec la Police Nationale.

La Police Nationale est d'ailleurs parfaitement sensibilisée à cette problématique afin de le permettre, le cas échéant, une intervention relevant de sa compétence. A ce titre, le Commissaire de Police indique : « Nous n'avons aucun point de deal référencé sur l'ensemble du territoire de la circonscription ».

Enfin, dans le cadre de l'Hôtel de Police National et Municipal mutualisé de Beausoleil, nous disposons d'un Officier de Police Judiciaire présent aux heures ouvrables pour accueillir le public et recevoir, en tant que de besoin, les plaintes sans que les Beausoleillois n'aient à se déplacer au Commissariat Central de Menton. Cet Hôtel de Police mutualisé est le premier existant dans le département des Alpes-Maritimes.

Je vous rappelle également que le Centre de Supervision Urbain de la Police Municipale est particulièrement attentif et vigilant et constitue un outil tout à la fois de prévention mais également au service de l'Autorité Judiciaire pour les enquêtes et poursuites susceptibles d'être engagées sur cette question. »

Fait à Beausoleil, le 15 septembre 2026.

Le Maire,

Gérard SPINELLI



